



## *Assemblée générale annuelle*

L'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association a eu lieu le dimanche 6 mai dernier à l'hôtel de ville d'Austin et fut un franc succès, à en juger par le grand nombre de propriétaires-membres présents, par l'intérêt manifesté à l'égard des thèmes présentés et par l'intensité des discussions. La mairesse de la municipalité d'Austin, Mme Lisette Maillé, nous a fait l'honneur de sa présence ; elle a souligné l'importance des associations comme l'APDMO pour la démocratie municipale et la vitalité de nos communautés. La situation financière de l'Association est saine et les réalisations de l'année 2017-18 sont nombreuses, telles que présentées par le président de l'APDMO, Jean Latrémouille.

Deux sujets ont fait l'objet d'une attention particulière : la révision des règlements de la plage et l'épineuse question des servitudes de l'usage de la plage. Dans les deux cas, l'étroite collaboration entre l'APDMO et Domaine Mont-Orford Inc. mérite d'être mentionnée. En ce qui concerne la question des servitudes, les 32 propriétaires qui ont acquitté à chaque année les frais d'utilisation de la plage mais ne disposent pas de la servitude correspondante se verront offrir la possibilité de l'acquiescer sans frais de la part de DMO Inc. Afin de faciliter l'entente, l'APDMO et DMO Inc. ont déjà entamé les démarches avec le notaire pour inclure les servitudes dans les contrats des propriétaires intéressés. Les propriétaires concernés devraient recevoir une lettre de DMO Inc. à cet effet dans les prochaines semaines.

Pierre Arcand a été élu membre du conseil de l'Association et se joint à l'équipe de Jean Latrémouille. Par ailleurs, Roger Doyle n'a pas réitéré son mandat et nous le remercions de ses bons services.

L'assemblée s'est terminée sur une note très positive avec le tirage du laissez-passer pour la piscine et le tennis du domaine. Deux propriétaires de la rue des Liserons étaient bien heureux d'en être les heureux gagnants !

## *Corvée de nettoyage*

Vingt bénévoles ont parcouru les rues du domaine et ont ratissé les fossés. Des branches et débris de toutes sortes ont été ramassés représentant plus de 15 voyages de remorque. L'APDMO avait insisté auprès de la municipalité l'an dernier pour que celle-ci effectue une coupe à la débrousailluse, ce qui a généré plus de branches qu'à l'habitude. Merci à tous les bénévoles !

## *Atelier de compostage*

Samedi le 30 juin à 9h30 aura lieu un atelier d'initiation au compostage domestique au 60 des Florales. Veuillez vous inscrire auprès de Marie-Élaine Lacroix à : [melacroix@municipalite.austin.qc.ca](mailto:melacroix@municipalite.austin.qc.ca)

## *Nouveaux règlements à la plage*

DMO Inc. (Monsieur Roch Côté) vous a fait parvenir la liste des nouveaux règlements qui sont en vigueur dès maintenant. Si vous n'avez pas reçu ces règlements qui accompagnaient votre facture pour l'utilisation de la plage, veuillez communiquer ou voir Monsieur Côté.

Plusieurs citoyens avaient exprimé des critiques au cours des dernières années sur la situation à la plage. De concert avec DMO Inc., l'Association a donc entrepris une révision des règlements de la plage et, tout aussi important, des mécanismes visant leur application. L'objectif est clair : il s'agit d'assurer le caractère privé de la plage, sa tranquillité et sa sécurité. Entre autres mesures mises en place, l'usage de la plage est désormais strictement réservé aux propriétaires du DMO autorisés et à leur famille immédiate, dans tous les cas munis du bracelet d'identité. Leurs invités peuvent se joindre à eux, mais ils devront être accompagnés par un membre de la famille.

Les locataires de résidence de courte durée (moins de 30 jours) ne sont plus autorisés à utiliser la plage. Au chapitre de l'application, des volontaires de l'Association dûment identifiés s'assureront de l'admissibilité des utilisateurs de la plage et du respect des règlements. De plus, des affiches ont été installées informant du caractère privé tant de la plage que de son stationnement. Voilà qui devrait rendre votre séjour à la plage plus agréable ; la collaboration de tous et chacun est appréciée.

Si vous prévoyez utiliser la plage avec un groupe totalisant 10 personnes et plus, vous devez au préalable aviser Monsieur Côté. Ces groupes devront s'installer dans la partie supérieure de la plage près du stationnement. Les lignes de couleur orange sur le gazon près de l'escalier délimitent une zone où il est interdit de s'installer (aucune chaise, serviette et autre équipement).

## *Traversée du lac et Fête des voisins*

Samedi le 28 juillet prochain à 14h00 aura lieu la sixième traversée du lac O'Malley qui comme à chaque année permet aux résidents de traverser en groupe. Les nageurs sont suivis par un premier-répondant de la municipalité tel que le requiert nos assureurs.

**Nouvelle formule cette année** : la Fête des voisins débutera immédiatement après la traversée **À LA PLAGE !**

Un cocktail est prévu à 15h30. Une immense grille au charbon de bois sera disponible dès 17h30 pour vous permettre de faire cuire vos propres grillades. N'oubliez pas vos chaises, vos boissons. S'il-vous-plait, apportez des verres en plastique et de la bière en cannette.

Le tout se terminera à la tombée du jour.

## *Locations court terme*

Nous vous rappelons que selon le règlement municipal en vigueur au domaine, il est interdit de louer votre chalet ou résidence pour une période de moins de 30 jours.

## *La courtoisie a bien meilleur goût !*

C'est une marque de courtoisie d'éviter de tondre le gazon, de couper du bois ou d'effectuer des travaux bruyants sur votre propriété lorsqu'un de vos voisins accueille de la visite à l'extérieur pour un cocktail ou encore pour partager un bon repas en famille et amis, en profitant des belles journées d'été. Soyez donc attentifs, un jour votre voisin pourrait bien vous rendre la pareille !

## *Un rappel : votre numéro d'adresse civique*

La municipalité d'Austin insiste sur l'importance de l'affichage standard (en vert) de votre adresse civique afin de faciliter le repérage de votre résidence en cas d'urgence. Si votre affiche est tombée ou est endommagée, vous êtes priés de communiquer avec la municipalité qui la remplacera sans frais (819) 843-2388

## *Renouvellement d'adhésion*

Certains d'entre vous n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. Nous comptons sur votre appui pour être en mesure de mieux vous servir. Deux façons de renouveler s'offrent à vous soit par chèque de 35 \$ déposé dans la boîte au kiosque postal ou encore posté au 60 des Floralties, Austin Qc JOB 1B0 ; soit par virement Interac. Nous faisons affaires avec la CIBC et l'adresse courriel est [info@apdmo.com](mailto:info@apdmo.com); veuillez indiquer comme question : Raison Virement et comme réponse : Cotisation. Merci de soutenir votre association !

*Bon été à vous tous !*